



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE LE 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 janvier 2019, s'est réuni le **MERCREDI 9 JANVIER 2019 à 18h00, salle Audubon, sise 60 boulevard Pasteur aux Sables d'Olonne,**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Yvan KERVENKA a démissionné. Il sera remplacé au prochain Conseil par Madame BOUDIGOU Adeline.

Monsieur Jean-Eudes CASSES est désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal du 2 janvier 2019 sera approuvé lors du prochain conseil.

1. - AUTORISATION DU VOTE DES DELIBERATIONS AU MOYEN D'UN BOITIER ELECTRONIQUE

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'adopter le vote des délibérations au moyen d'un boîtier électronique.

2. - ELECTION DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Après appel à candidatures, sont élus par :

Nombre de votants : 97

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 37

Nombre de suffrages exprimés : 60

1^{er} adjoint : Armel PECHEUL

2^{ème} adjoint : Chantal MEREL

3^{ème} adjoint : Annie COMPARAT

4^{ème} adjoint : Florence PINEAU

5^{ème} adjoint : Gérard HECHT

6^{ème} adjoint : Dominique HORDENNEAU

7^{ème} adjoint : Mauricette MAUREL

8^{ème} adjoint : Michel BAUDUIN

9^{ème} adjoint : Gérard MONGELLAZ

10^{ème} adjoint : Jean-François DEJEAN

11^{ème} adjoint : Christine DELPIERRE

12^{ème} adjoint : Jean-Eudes CASSES

13^{ème} adjoint : Sophie LOPEZ

14ème adjoint : Jean-Pierre CHAPALAIN

15ème adjoint : Nicolas CHENECHAUD

3. - ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les 24 conseillers communautaires représentant la Commune Nouvelle présentés sur deux listes sont élus au scrutin de liste à un tour.

La liste A obtient 62 voix contre 34 voix pour la liste B, les conseillers communautaires élus sont les suivants :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| 1. Yannick MOREAU | 13. Bernard MARCHAND |
| 2. Annie COMPARAT | 14. Mauricette MAUREL |
| 3. Alain BLANCHARD | 15. Michel YOU |
| 4. Chantal MEREL | 16. Frédéric BENELLI |
| 5. Annick BILLON | 17. Didier GALLOT |
| 6. Lionel PARISET | 18. Brigitte TESSON |
| 7. Florence PINEAU | 19. Joël MERCIER |
| 8. Loïc PERON | 20. Jean-Pierre BOILEAU |
| 9. Gérard HECHT | 21. Simon AVRIL |
| 10. Armel PECHEUL | 22. Gérard MERCIER |
| 11. Jean-Pierre CHAPALAIN | 23. Bernard CODET |
| 12. Lucette ROUSSEAU | 24. Françoise REZEAU |

4. - CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité décide, moins 5 voix contre et moins 10 abstentions, la création de 15 commissions municipales, à savoir :

- 1 - Création de la commission municipale des personnels
- 2 - Création de la commission municipale de la vie des quartiers
- 3 - Création de la commission municipale de l'évènementiel
- 4 - Création de la commission municipale des sports
- 5 - Création de la commission municipale de la solidarité
- 6 - Création de la commission municipale des finances
- 7 - Création de la commission municipale de la sécurité
- 8 - Création de la commission municipale de la voirie
- 9 - Création de la commission municipale de la culture
- 10 - Création de la commission municipale de la jeunesse
- 11 - Création de la commission municipale du commerce
- 12 - Création de la commission municipale de l'éducation
- 13 - Création de la commission municipale de l'environnement
- 14 - Création de la commission municipale de l'urbanisme
- 15 - Création de la commission municipale du nautisme

Il est ensuite procédé au vote pour fixer le nombre de membres pour chacune des Commissions et à l'élection des membres de ces Commissions, à bulletin secret, à la proportionnelle.

4.1 - COMMISSION PERSONNELS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 6 votes contre, moins 6 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission personnels à 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 2 votes contre, moins 5 abstentions, la composition de la Commission Personnels comme suit :

Chantal MEREL

Jean-Pierre THEBAULT

Didier JEGU
Jean-Noël LANDAIS
Colette MERLE
Frédéric CHENECHAUD
Patrick HOUSSAINT
Marie-Françoise REHAULT
Didier GALLOT
Martine BALLADRE
Marie-Annick DUBOIS
Isabelle DOAT

4.2 - COMMISSION VIE DES QUARTIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 7 votes contre, moins 6 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Vie des quartiers à 14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 4 votes contre, moins 3 abstentions, la composition de la Commission Vie des quartiers comme suit :

Annie COMPARAT
Sylvie EPAUD
Colette MERLE
Frédéric BENELLI
Francine VRIGNON
Claude DURAND
Claude FOURNIERE
Françoise BOSSARD
Nathalie SILARI
Didier VASSET
Régis BERNARD
Françoise REZEAU
Jean-Jacques VOLANT
Nicole LANDRIEU

4.3 - COMMISSION EVENEMENTIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 3 votes contre, moins 6 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Evènementiel à 17.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 3 votes contre, moins 2 abstentions, la composition de la Commission Evènementiel comme suit :

Florence PINEAU
Caroline VIOLOT
Sophie VERMERIE
Marie-Françoise REHAULT
Frédéric CHENECHAUD
Corine GINO
Lionel PARISSET
Bernard MARCHAND
Daniel RUCHAUD
Dominique MAESTRIPIERRI
Lucette ROUSSEAU
Claire LEGRAND
Guénaël SEVENO
Simon Avril
Philippe RATIER
Jean-Jacques VOLANT

Alain MAURY

4.4 - COMMISSION SPORTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 6 votes contre, moins 7 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Sports à 16.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 4 votes contre, moins 5 abstentions, la composition de la Commission Sports comme suit :

Gérard HECHT

Caroline VIOLOT
Annie COMPARAT
Michel YOU
Colette MERLE
Jean-Eudes CASSES
Martine PATHE
Frédéric BENELLI
Lionel PARISET
Annick BILLON
Guénaël SEVENO
Brigitte TESSON
Gérard MERCIER
Simon AVRIL
Michel FERRAND
Joël MERCIER

4.5 - COMMISSION SOLIDARITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 6 votes contre, moins 6 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Solidarité à 11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 6 votes contre, moins 4 abstentions, la composition de la Commission Solidarité comme suit :

Dominique HORDENNEAU

Françoise BOSSARD
Linda HENNO
Florence PINEAU
Nadine ROUMANEIX
Catherine MICHENAUD
Colette MERLE
Michel YOU
Catherine BLAIN
Françoise REZEAU
Sophie METAIREAU

4.6 - FINANCES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 8 votes contre, moins 5 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Finances à 16.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 8 votes contre, moins 3 abstentions, la composition de la Commission Finances comme suit :

Mauricette MAUREL

Jean Noel LANDAIS
Jean-Pierre THEBAULT
Jean-Marie BELLE

Patrick HOUSSAINT
Gérard MONGELLAZ
Didier JEGU
Gérard MAINGUENEAU
Loïc PERON
Bernard MARCHAND
Brigitte TESSON
Didier VASSET
Régis BERNARD
Eric GARDES
Jean-Pierre BOILEAU
Joël MERCIER

4.7 - SECURITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 6 votes contre, moins 6 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Sécurité à 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 4 votes contre, moins 5 abstentions, la composition de la Commission Sécurité comme suit :

Michel BAUDUIN
Stéphane BROSSEAU
Daniel RUCHAUD
Laetitia MIGNON
Gérard MALLOCHET
Jean-Marie BELLE
Michel YOU
Bernard MARCHAND
Didier GALLOT
Jean-Pierre BOILEAU
Michel FERRAND
Joël MERCIER

4.8 - VOIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 3 votes contre, moins 5 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Voirie à 15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 4 votes contre, moins 5 abstentions, la composition de la Commission Voirie comme suit :

Gérard MONGELLAZ
Catherine BROSSARD
Sylvie EPAUD
Laetitia MIGNON
Mauricette MAUREL
Nicolas CHAIGNE
Jean-Claude CHENECHAUD
André GROUSSEAU
Michel YOU
Martine PATHE
Régis BERNARD
Annick TRAMEÇON
Isabelle DOAT
Alain MAURY
Joël MERCIER

4.9 - CULTURE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 6 votes contre, moins 6 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Culture à 16.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 4 votes contre, moins 4 abstentions, la composition de la Commission Culture comme suit :

Jean-François DEJEAN
Marie-Françoise REHAULT
Linda HENNO
Catherine GAYDA
Frédéric CHENECHAUD
Claire BRANDET
Corine GINO
Robert DEVOIR
Dominique MAESTRIPIERRI
Sophie LADERRIERE
Claire LEGRAND
Philippe RATIER
Alain MAURY
René LE VANNIER
Marie-Annick DUBOIS

4.10 - JEUNESSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 7 votes contre, moins 7 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Jeunesse à 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 7 votes contre, moins 4 abstentions, la composition de la Commission Jeunesse comme suit :

Christine DELPIERRE
Dominique HORDENNEAU
Sophie LADERRIERE
Françoise BOSSARD
Gérard HECHT
Catherine MICHENAUD
Frédéric BENELLI
Sophie LOPEZ
Guénaél SEVENO
Annick TRAMEÇON
Marie-Annick DUBOIS
Nicole LANDRIEAU

4.11 - COMMERCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 6 votes contre, moins 7 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Commerce à 14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 6 votes contre, moins 3 abstentions, la composition de la Commission Commerce comme suit :

Jean-Eudes CASSES
Catherine BROSSARD
Lucette ROUSSEAU

Gérard MONGELLAZ
Francine VRIGNON
Robert DEVOIR
Frédéric CHENECHAUD
Jean-Pierre CHAPALAIN
Valérie AUGRY
Brigitte TESSON
Claire LEGRAND
Isabelle DOAT
Jean-Pierre BOILEAU
Laure RAIMBAUD

4.12 - EDUCATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 6 votes contre, moins 7 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Education à 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 8 votes contre, moins 2 abstentions, la composition de la Commission Education comme suit :

Sophie LOPEZ
Annie COMPARAT
Dominique HORDENNEAU
Linda HENNO
Catherine GAYDA
Catherine MICHENAUD
Corinne GINO
Christine DELPIERRE
Catherine BLAIN
Simon AVRIL
Annick TRAMEÇON
Nicole LANDRIEU

4.13 - ENVIRONNEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 12 votes contre, moins 6 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Environnement à 14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 14 votes contre, moins 2 abstentions, la composition de la Commission Environnement comme suit :

Jean-Pierre CHAPALAIN
Loïc PERON
Nicolas CHENECHAUD
Claude FOURNIERE
Jean-Eudes CASSES
Stéphane BROSSEAU
Jean-Claude CHENECHAUD
Daniel RUCHAUD
Mauricette MAUREL
Catherine BLAIN
Simon AVRIL
Isabelle DOAT
Sophie METAIREAU
Nicole LANDRIEU

4.14 - URBANISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 9 votes contre, moins 5 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Urbanisme à 17.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 6 votes contre, moins 4 abstentions, la composition de la Commission Urbanisme comme suit :

Nicolas CHENECHAUD

Catherine BROSSARD
Sophie VERMERIE
Jean Noel LANDAIS
Laetitia MIGNON
Patrick HOUSSAINT
André GROUSSEAU
Nicolas CHAIGNE
Alain BLANCHARD
Joseph CHARTEAU
Francine VRIGNON
Gérard MERCIER
Régis BERNARD
Véronique DANIAU
Françoise REZEAU
Bernard CODET
Joël MERCIER

4.15 - NAUTISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 10 votes contre, moins 6 abstentions de fixer le nombre de membres à la Commission Nautisme à 18.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, moins 7 votes contre, moins 4 abstentions, la composition de la Commission Nautisme comme suit :

Lionel PARISET

Caroline VIOLOT
Sophie VERMERIE
Gérard HECHT
Marie-Françoise REHAULT
Nadine ROUMANEIX
Gérard MALLOCHET
Jean-Marie BELLE
Alain BLANCHARD
Claire BRANDET
Jean-Pierre THEBAULT
Armel PECHEUL
Gérard MERCIER
Simon AVRIL
Philippe RATIER
Jean-Jacques VOLANT
Anthony PITALIER
Joël MERCIER

5. - FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités aux élus, par 71 votes pour, 20 voix contre et 7 abstentions, comme suit :

Fonction de l' élu	Taux de l'indice terminal de la fonction publique	Majoration de 20%
Maire de la commune nouvelle	72,98%	+ 20 %
Maire délégué Château d'Olonne	65%	- €
Maire délégué Sables d'Olonne	62,90%	- €
1er Adjoint	21,00%	+ 20 %
2e Adjoint	21,00%	+ 20 %
3e Adjoint	21,00%	+ 20 %
4e Adjoint	21,00%	+ 20 %
5e Adjoint	21,00%	+ 20 %
6e Adjoint	21,00%	+ 20 %
7e Adjoint	21,00%	+ 20 %
8e Adjoint	21,00%	+ 20 %
9e Adjoint	21,00%	+ 20 %
10e Adjoint	21,00%	+ 20 %
11e Adjoint	21,00%	+ 20 %
12e Adjoint	21,00%	+ 20 %
13e Adjoint	21,00%	+ 20 %
14e Adjoint	21,00%	+ 20 %
15e Adjoint	21,00%	+ 20 %
1er conseiller délégué	12,25%	
2e conseiller délégué	12,25%	
3e conseiller délégué	12,25%	
4e conseiller délégué	12,25%	
5e conseiller délégué	12,25%	
6e conseiller délégué	12,25%	
7e conseiller délégué	12,25%	
8e conseiller délégué	12,25%	
9e conseiller délégué	12,25%	
10e conseiller délégué	12,25%	
11e conseiller délégué	12,25%	
12e conseiller délégué	12,25%	

6. CREATION DES POSTES DE COLLABORATEURS DE CABINET

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal, décide moins 1 abstention, moins 29 votes contre, de créer deux postes à temps complet et un poste à temps non complet de collaborateurs de Cabinet.

7. OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES

Après en avoir délibéré, à la majorité le Conseil Municipal, adopte, moins 15 votes contre, moins 4 abstentions, sur la base des crédits votés en 2018 en application de l'article L. 1612-1, le montant maximum attribué et réparti comme suit,

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 343 650 € ;
- pour le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 524 057 € ;
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 5 415 030 € ;
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 1 031 319 € ;

Chapitre	Les Sables d'Olonne	Chapitre	Olonne sur mer	Chapitre	Château d'Olonne	Total base Budget 2018	Limite de 25 % par chapitre	
20	638 537 €		156 824 €	20	579 240 €	1 374 601 €	343 650 €	
204	1 357 017 €		334 524 €	204	404 688 €	2 096 229 €	524 057 €	
21	9 679 008 €		5 705 328 €	21	6 275 784 €	21 660 120 €	5 415 030 €	
23	4 125 277 €		0 €			4 125 277 €	1 031 319 €	
Total	15 799 839 €		6 196 676 €		7 259 712 €	29 256 227 €	7 314 057 €	7 314 057 €

8. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal, adopte, moins 14 votes contre, moins 1 abstention, les autorisations de programme de la Commune Nouvelle, ainsi que la ventilation annuelle des crédits de paiement à venir d'Olonne-sur-Mer et du Château d'Olonne ; la commune des Sables d'Olonne n'ayant pas jusqu'à maintenant de gestion de dépenses d'investissement en AP/CP.

9. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'élection a lieu à bulletin secret, à la proportionnelle au plus fort reste. Deux listes ont été présentées, la liste A a obtenu 64 voix et la liste B 33 voix.

Sont élus membres de la commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires

Michel YOU
Jean Noel LANDAIS
Didier JEGU
Didier GALLOT
Jean-Pierre BOILEAU

Membres suppléants

Marie-Françoise REHAULT
Nicolas CHAIGNE
Jean-Claude CHENECHAUD
Brigitte TESSON
Joël MERCIER

10. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'élection a lieu à bulletin secret, à la proportionnelle au plus fort reste. Trois listes ont été présentées, la liste A a obtenu 64 voix, la liste B 29 voix et la liste C 5 voix.

Sont élus membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires

Michel YOU
Jean Noel LANDAIS
Didier JEGU
Didier GALLOT
Jean-Pierre BOILEAU

Membres suppléants

Marie-Françoise REHAULT
Nicolas CHAIGNE
Jean-Claude CHENECHAUD
Brigitte TESSON
Joël MERCIER

11. DESIGNATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS

L'élection a lieu à bulletin secret, à la proportionnelle au plus fort reste. Deux listes ont été présentées, la liste A a obtenu 65 voix et la liste B 32 voix.

Sont élus membres de la commission consultative des services publics :

Membres titulaires :

Jean Noel LANDAIS
Jean-Pierre THEBAULT
Jean-Marie BELLE
Didier GALLOT
Jean-Pierre BOILEAU

Membres suppléants :

Nicole LANDRIEU
Gérard MONGELLAZ
Frédéric BENELLI
Brigitte TESSON
Joël MERCIER

12. MEMBRES DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 15 votes contre, moins 1 abstention la création de la commission accessibilité et désigne les membres suivants :

Martine PATHE
Catherine GAYDA
Michel BAUDUIN
Linda HENNO
Laetitia MIGNON
Frédéric BENELLI
Gérard MONGELLAZ
Françoise REZEAU, membre de l'opposition
Un représentant de l'Association ADAPEI-ARIA85
Un représentant de l'Association des Paralysés de France (APF)
Un représentant de la Fédération Nationale des Accidentés de la Vie et du Travail (FNAVT)
Un représentant de l'Association Valentin Haüy (AVH)

13. MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 24 votes contre, moins 2 abstentions, de désigner 16 élus pour les commissaires titulaires et 16 élus pour les commissaires suppléants :

Titulaires

Jean-Pierre THEBAULT
Jean-Claude CHENECHAUD
Patrick HOUSSAINT
Jean Noel LANDAIS
Nadine ROUMANEIX
Jean Marie BELLE
Gérard MONGELLAZ
Didier JEGU
Gérard MAINGUENEAU
Bernard MARCHAND
Nicolas CHENECHAUD
Catherine BROSSARD
Sophie VERMERIE
Laetitia MIGNON
Nicolas CHAIGNE
Roland LESPINET

Suppléants

Mauricette MAUREL
Michel YOU
Martine PATHE
Claude DURAND
Jean-Pierre CHAPALAIN
Loïc PERON
Daniel RUCHAUD
Sylvie EPAUD
André GROUSSEAU
Alain BLANCHARD
Joseph CHARTEAU
Francine VRIGNON
Chantal MEREL
Colette MERLE
Frédéric CHENECHAUD
Claude FOURNIERRE

14. ADHESION DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE A DIVERSES ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil municipal approuve, moins 11 votes contre, moins 1 abstention que la Ville nouvelle adhère aux associations suivantes :

- Association vendéenne des élus du littoral (AVEL),
- Association des Maires de France (AMF),
- Association des maires et présidents de communautés de Vendée (AMPCV),
- Association des villes marraines,
- Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT),
- Fondation du patrimoine,
- Comité départemental des randonnées pédestres,
- Conseil en architecture urbanisme et environnement de la Vendée (CAUE),
- Maison départementale des associations de Vendée (MDAV),
- Association des archivistes français (AAF),
- Association des décideurs du numérique de l'Ouest (ADN Ouest),
- Association des villes amies des aînés,
- Association nationale des élus en charge du sport (ANDES).

15. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES DIFFERENTES INSTANCES EXTERIEURES

Le Conseil Municipal élit les représentants à ces diverses instances à bulletin secret, à la majorité absolue, à deux tours.

15-1. SIVU Centre de Secours des Sables d'Olonne

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 71 voix pour, les représentants suivants :

- Claire BRANDET
- Daniel RUCHAUD
- Michel YOU
- Bernard MARCHAND
- Michel BAUDUIN
- Gérard MALLOCHET

15-2. Syndicat Mixte des Marais des Olonnes

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 79 voix pour, les représentants suivants :

Membres titulaires :

- Nicolas CHENECHAUD
- Daniel RUCHAUD
- André GROUSSEAU
- Catherine MICHENAUD

Membres suppléants :

- Dominique HORDENNEAU
- Sophie LADERRIERE
- Jean-Eudes CASSES
- Catherine BLAIN

15-3. Sydev

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

Membres titulaires :

- Loïc PERON : 60 voix
- Gérard HECHT : 68 voix
- Michel YOU : 69 voix
- Gérard MONGELLAZ : 65 voix
- Jean-Noël LANDAIS : 65 voix
- Bernard MARCHAND : 66 voix

Membres suppléants :

- Jean-Pierre THEBAULT : 66 voix
- Claire BRANDET : 65 voix

- Jean-Eudes CASSES : 69 voix
- Nicolas CHENECHAUD : 66 voix
- Jean-Pierre CHAPALAIN : 61 voix
- Mauricette MAUREL : 65 voix

15-4. Commission locale de l'eau

Après en avoir délibéré, est élu, avec 61 voix pour, le représentant suivant :

- Jean-Pierre CHAPALAIN

15-5. SEML « Vendée »

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

- Lionel PARISET : 62 voix
- Yannick MOREAU : 63 voix
- Armel PECHEUL : 62 voix
- Jean-Marie BELLE : 64 voix

15-6. SEML « Les Sables d'Olonne Navettes maritimes »

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 67 voix pour, les représentants suivants :

- Jean-Marie BELLE
- Nadine ROUMANEIX
- Caroline VIOLOT
- Claire BRANDET
- Sophie VERMERIE
- Francine VRIGNON

15-7. Syndicat mixte « e-collectivités Vendée »

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

- Loïc PERON : 61 voix
- Mauricette MAUREL : 60 voix
- Lucette ROUSSEAU : 62 voix

15-8. SPL Destination Les Sables

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 61 voix pour, les représentants suivants :

- Frédéric CHENECHAUD
- Jean-Eudes CASSES
- Sophie VERMERIE
- Caroline VIOLOT
- Frédéric CHENECHAUD, représentant au sein de l'Assemblée Générale

15-9. Société anonyme publique locale « agence de services aux collectivités locales de Vendée

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

- Jean-Pierre THEBAULT, membre titulaire Assemblée Générale : 64 voix
- Didier JEGU, membre suppléant Assemblée Générale : 63 voix
- Jean-Noël LANDAIS, membre titulaire Conseil d'administration : 63 voix

15-10. Etablissements publics locaux d'enseignement (second degré)

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 64 voix pour, les représentants suivants :

- Lycée Savary de Mauléon (1 titulaire – 1 suppléant) :

Sophie LOPEZ - Catherine GAYDA

- **Lycée Valère Mathé** (1 titulaire – 1 suppléant) :
Catherine GAYDA - Sophie LOPEZ
- **Lycée Tabarly** (1 titulaire – 1 suppléant) :
Caroline VIOLOT - Sophie LOPEZ
- **Collège Pierre Mauger** (1 titulaire – 2 suppléants) :
Dominique MAESTRIPIERI -Catherine GAYDA -Catherine MICHENAUD
- **Collège Paul Langevin** (1 titulaire – 2 suppléants) :
Sophie LOPEZ - Catherine GAYDA - Françoise BOSSARD
- **Collège Jean Monet** (1 titulaire – 1 suppléant) :
Claire BRANDET -Linda HENNO

15-11. Etablissement EREA Saint-Jean d'Orbestier

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 80 voix pour, les représentants suivants :

- Membre titulaire : Loïc PERON
- Membre suppléant : Simon AVRIL

15-12. OGEC des écoles privées sablaises

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 63 voix pour, les représentants suivants :

- **OGEC Amiral** : Catherine MICHENAUD
- **OGEC Notre-Dame des Flots** : Sophie LOPEZ
- **OGEC Saint-Elme** : Dominique HORDENNEAU
- **OGEC Saint-Joseph** : Michel YOU
- **OGEC Saint-Nicolas** : Jean-Noël LANDAIS
- **OGEC Saint-Paul** : Jean-Marie BELLE

15-13. Conseil des écoles maternelles et primaires publiques

Après en avoir délibéré, est élu, avec 65 voix pour, le représentant suivant :

- Sophie LOPEZ

15-14. Conseil portuaire

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

- Membre titulaire : Jean-Marie BELLE : 61 voix
- Membre suppléant : Lionel PARISET : 63 voix

15-15. Conseil de surveillance du Centre Hospitalier du secteur des Sables d'Olonne

Après en avoir délibéré, est élu, avec 62 voix pour, le représentant suivant :

- Florence PINEAU

15-16. Conseil consultatif d'exploitation de la Halle à Marée

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 65 voix pour, les représentants suivants :

- Membre titulaire : Claire BRANDET
- Membre suppléant : Lionel PARISET

15-17. Ecole des formations maritimes du littoral vendéen

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

- Membre titulaire : Lionel PARISET : 66 voix
- Membre suppléant : Loïc PERON : 62 voix

15-18. Société des courses des Sables d'Olonne

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 87 voix pour, les représentants suivants :

- Jean-Pierre THEBAULT
- Gérard HECHT
- Jean-Pierre BOILEAU

15-19. Association culturelle La Déferlante

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

- Sophie LADERRIERE, représentante de Monsieur le Maire : 61 voix
- Jean-François DEJEAN, en qualité de représentant désigné par la municipalité : 62

voix

15-20. Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

Après en avoir délibéré, est élu, avec 61 voix pour, le représentant suivant :

- Gérard HECHT

15-21. Association Olonne Sport

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 62 voix pour, les représentants suivants :

- Frédéric BENELLI
- Michel YOU

15-22. Association « Sables d'Olonne Animation »

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

- Marie-Françoise REHAULT : 59 voix pour
- Florence PINEAU : 58 voix pour
- Corine GINO : 62 voix pour
- Bernard MARCHAND : 63 voix pour

15-23. Association des maires et présidents de communautés de Vendée (AMPCV)

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 89 voix pour, les représentants suivants :

- Yannick MOREAU
- Joël MERCIER

15-24. Désignation d'un représentant en charge des questions de défenses

Après en avoir délibéré, est élu, avec 63 voix pour, le représentant suivant :

- Claude DURAND

15-25. Association « Jumelage du Pays des Olonnes-Worthing »

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 67 voix pour, les représentants suivants :

- Membre titulaire : Corine GINO
- Membre suppléant : Dominique MAESTRIPIERRI

15-26. Association « Jumelage Gourcy »

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 77 voix pour les représentants suivants :

- Corine GINO
- Jean-Pierre CHAPALAIN
- Catherine GAYDA
- Nicole LANDRIEU

15-27. Association des Jardins Familiaux d'Olonne

Après en avoir délibéré, sont élus, avec 81 voix pour les représentants suivants :

- Annie COMPARAT
- Daniel RUCHAUD
- Stéphane BROSSEAU
- Simon AVRIL

15-28. Association Contact

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

- Membre titulaire : Colette MERLE : 63 voix pour
- Membre suppléant : Annie COMPARAT : 65 voix pour

15-29. ADAPEI – Foyer des Papillons Blancs

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

- Françoise BOSSARD : 64 voix pour
- Colette MERLE : 61 voix pour

15-30. Commission de suivi de site de l'unité de tri-mécano-biologique

Après en avoir délibéré, sont élus, les représentants suivants :

- Membre titulaire : Gérard HECHT : 61 voix pour
- Membre suppléant : Jean-Eudes CASSES : 63 voix pour

15-31. SEM Les Sables d'Olonne Plaisance

Après en avoir délibéré, est élu, avec 60 voix pour, le représentant suivant :

- Jean-Marie BELLE

16. ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 3 votes contre, moins 2 abstentions, la mise en place des prestations d'action sociale au sein des services de la ville des Sables d'Olonne à compter du 1er janvier 2019, par référence aux montants fixés chaque année par l'Etat par circulaire ministérielle.

17. - ADHESION AU FDAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 6 voix contre, moins 2 abstentions d'adhérer au Fonds Départemental d'Action Sociale et de verser une cotisation employeur, chaque année, correspondant à un forfait annuel par agent actif adhérent.

18. - ADHESION A POLE EMPLOI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 4 votes contre, moins 1 abstention d'adhérer à l'assurance chômage et de signer la convention adéquate.

19. - BESOINS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 4 votes contre, d'adopter le tableau des emplois saisonniers ainsi que le tableau des emplois pour des besoins occasionnels à compter du 1^{er} janvier 2019.

20. CONVENTION ADHESION AU SOCLE COMMUN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 4 votes contre, de signer la convention portant adhésion de la Ville des Sables d'Olonne au socle commun de prestations du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Vendée au 1^{er} janvier 2019.

21. - CREATION DE POSTES FONCTIONNELS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 11 votes contre, de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et quatre emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services.

22. - FONCTIONS ITINERANTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 6 votes contre, moins 2 abstentions, de verser l'indemnité forfaitaire pour les déplacements à l'intérieur du territoire de la commune dans la limite de 210 € par an, et d'appliquer ce dispositif aux agents des cimetières, du domaine public, des animateurs sportifs, des agents du centre de loisirs et du service logement habitat.

23. - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 25 votes contre, moins 6 abstentions d'accorder à Monsieur Christian MENARD, Trésorier Municipal, l'indemnité de conseil à taux plein, conformément aux prescriptions de l'article 3 de l'arrêté précité, à compter du 1^{er} janvier 2019.

24. - LOGEMENTS DE FONCTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 15 votes contre, moins 2 abstentions d'attribuer des logements de fonctions pour nécessité absolue de service et pour occupation précaire avec astreinte.

25. MEDECINE PROFESSIONNELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 6 votes contre, moins 1 abstention, de recruter un ou des médecins vacataires pour assurer le suivi médical professionnel des agents.

26. - MISE EN PLACE DES ASTREINTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, moins 4 votes contre, moins 1 abstention la mise en place d'une astreinte de sécurité publique et le versement aux agents des indemnités d'astreintes selon les barèmes en vigueur et les taux réglementaires

27. MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 6 votes contre, moins 1 abstention, le recrutement chaque année de 10 agents recenseurs afin d'assurer les missions de recensement de la population et approuve le dispositif de rémunération.

28. - PARTICIPATION MUTUELLE/PREVOYANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 2 votes contre, moins 1 abstention de fixer le montant de la participation à la prévoyance et/ou à une mutuelle santé labellisée (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail) à 50 € par mois pour un agent à temps complet. Cette

participation sera versée aux agents titulaires et stagiaires et aux agents contractuels sous réserve de 6 mois (continu ou discontinu) d'ancienneté dans la collectivité ou de bénéficier d'un contrat d'une durée minimum de 6 mois.

29. - PRIMES ET INDEMNITES LIEES A DES SUJETIONS PARTICULIERES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 6 votes contre, moins 1 abstention d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2019, la proposition de Monsieur le Maire relative à la mise en place des indemnités et primes liées à des sujétions spécifiques et valide les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale.

30. - REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS NON ELIGIBLES AU RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 9 votes contre, moins 4 abstentions d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2019, la proposition de Monsieur le Maire relative au régime indemnitaire pour certains cadres d'emplois et de valider les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale.

31. - RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 9 votes contre, moins 3 abstentions, d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2019, la proposition de Monsieur le Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les agents dont le cadre d'emplois est éligible à ce régime indemnitaire, de valider les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE) et de valider les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale.

32. - TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 5 votes contre, moins 1 abstention d'adopter le tableau des effectifs dans le cadre de la création de la commune nouvelle.

33. - TEMPS PARTIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, moins 4 votes contre, moins 3 abstentions, d'instituer le temps partiel aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit) et d'en fixer les modalités d'application.

DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prises par les villes des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer jusqu'au 31 décembre 2018.